

MAIRIE de GROISY



HAUTE-SAVOIE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 15 AVRIL 2025

PROCES-VERBAL

Membres en exercice : 13 - Présents : 9 - Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à dix-huit heures et quinze minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Béatrice VALLEJO, Vice-Présidente du CCAS et Adjointe au Maire de Groisy.

Date de convocation : 8 avril 2025

Etaient présents : Fabienne ALTER, Anne BILLOT, Michel CARTIGNY, Isabelle DUPANLOUP, Anaïs DURET, Caroline LAMOUILLE, Mélanie OUVRY, Jean SOUSSEAU, Béatrice VALLEJO

Etaient absents et excusés : Fabienne BUET, Henri CHAUMONTET, Louis DURET, Céline SOLA

Pouvoir : 1

Céline SOLA à Isabelle DUPANLOUP

Quorum : 7

Secrétaire de séance : Isabelle DUPANLOUP

Madame Béatrice VALLEJO, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale ouvre la séance et donne connaissance de l'ordre du jour :

1. Approbation de compte-rendu du CCAS du 27/02/2025
2. Compte-rendu des décisions d'aides financières prises par le Président du CCAS
3. Vote du compte de gestion 2024
4. Vote du Compte administratif 2024
5. Vote du budget 2025
6. Points divers

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CCAS DU 27/02/2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

2. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS D'AIDES FINANCIÈRES PRISES PAR LE PRÉSIDENT DU CCAS

Information des décisions n°2025-001 et n°2025-002 relatives à l'attribution d'une prestation d'aide sociale légale.

Le règlement stipule 100 €/membre d'une même famille. Le Pôle Médico-Social de Cruseilles informe que le CCAS doit respecter le montant de l'aide demandée et ne pas aller au-delà même si le règlement le permet.

3. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE COMMUNAL D’ACTIONS SOCIALES (CCAS)

Le Conseil d’Administration,

Après s’être fait présenter Le Budget primitif et les décisions modificatives de l’exercice 2024 qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de gestion dressé par le Comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l’état de l’actif, l’état du passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer,

Après s’être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Est invité à :

- statuer sur l’ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuer sur l’exécution du budget de l’exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuer sur la comptabilité des valeurs inactives,

et à :

- déclarer que le Compte de gestion pour l'exercice 2024 dressé par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,
- adopter le Compte de gestion dressé par le Comptable public pour l'exercice 2024 dont les écritures sont conformes à celles du Compte administratif pour le même exercice,
- autoriser Monsieur le Président du CCAS à signer le Compte de gestion 2024, tout document, toute pièce administrative ou comptable s’y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

Décision du CCAS : Le CCAS approuve, à l’unanimité, le Compte de Gestion 2024.

4 Vote du Compte Administratif 2024 du Budget annexe du Centre Communal d’Actions Sociales (CCAS)

Le Conseil d’Administration du Centre Communal d’Actions Sociales (CCAS), réunit sous la présidence de Madame Béatrice VALLEJO, Vice-Présidente du CCAS est invité à approuver le Compte Administratif de l’exercice 2024 dressé par Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire de la Commune de Groisy, Président du CCAS.

Madame Vallejo présente les dépenses et les recettes réalisées au cours de l’exercice 2024, comme suit :

En dépenses :

Compte	BP 2024	REALISE 2024 Ordonnancé
TOTAL	19 000,00	13 711,98
TOTAL CHAPITRE 011	12 600,00	10 212,44
6358 - Autres droits	200,00	104,55
6261 - Frais d'affranchissement	400,00	166,50
6234 - Réceptions	0,00	6 967,35

63512 - Taxes foncières	100,00	982,00
61524 - Entretien et réparations sur bois et forêts	750,00	0,00
6234 - Réceptions	8 000,00	0,00
6228 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	1 000,00	2,66
61358 - Autres locations mobilières	0,00	354,24
6236 - Catalogues et imprimés	50,00	0,00
60632 - Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	500,00	0,00
6065 - Fournitures non stockées - Livres, disques, cassettes...	100,00	0,00
6231 - Annonces et insertions	200,00	0,00
6232 - Fêtes et cérémonies	1 300,00	1 635,14
TOTAL CHAPITRE 65	6 200,00	3 499,54
65133 - Secours d'urgence	3 000,00	179,54
65748 - Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	3 200,00	3 320,00
TOTAL CHAPITRE 67	200,00	0,00
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200,00	0,00

En recettes :

Compte	BP 2024	REALISE 2024 Ordonnancé
TOTAL	19 000,00	13 711,98
TOTAL CHAPITRE 74	19 000,00	13 711,98
74741 - Participations communes membres du GFP	19 000,00	13 711,98

Le Conseil d'Administration du CCAS est invité à approuver le Compte Administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire de Groisy, Président du CCAS.

Décision du CCAS : Le CCAS approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2024.

5. Vote du Budget primitif 2025 du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)

Madame Béatrice VALLEJO, Vice-Présidente du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) de la Commune de Groisy, présente le Budget primitif 2025 du CCAS qui s'équilibre à 18 700 € et se présente comme suit :

En dépenses :

Compte	BP 2025 PROPOSITION
TOTAL DEPENSES EN SECTION DE FONCTIONNEMENT	18 700,00
TOTAL CHAPITRE 011	12 250,00
6358 - Autres droits	200,00
6261 - Frais d'affranchissement	300,00
6234 - Réceptions	7 500,00
63512 - Taxes foncières	100,00

61524 - Entretien et réparations sur bois et forêts	800,00
6234 - Réceptions	0,00
6228 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	400,00
61358 - Autres locations mobilières	200,00
6236 - Catalogues et imprimés	50,00
60632 - Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	500,00
6065 - Fournitures non stockées - Livres, disques, cassettes...	100,00
6231 - Annonces et insertions	100,00
6232 - Fêtes et cérémonies	2 000,00
TOTAL CHAPITRE 65	6 350,00
65133 - Secours d'urgence	3 000,00
65748 - Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	3 350,00
TOTAL CHAPITRE 67	100,00
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	100,00

Et en recettes :

Compte	BP 2025 PROPOSITION
TOTAL RECETTES EN SECTION DE FONCTIONNEMENT	18 700,00
TOTAL CHAPITRE 74	18 700,00
74741 - Participations communes membres du GFP	18 700,00

Le Conseil d'Administration du CCAS est ainsi invité à :

- adopter le Budget primitif 2025 du CCAS qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 18 700 €,
- autoriser Monsieur le Président du CCAS à signer, tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

Décision du CCAS : Le CCAS approuve, à l'unanimité le Budget primitif 2025.

6. POINTS DIVERS

Pour info, concernant l'aide alimentaire, le Secours Populaire passe tous les 15 jours (Solidaribus) à Fillière, Thorens-Glières depuis septembre 2024. L'assistante sociale oriente sur la banque alimentaire la plus proche du domicile, Restos du Cœur également.

La Secrétaire de séance,
Isabelle DUPANLOUP




La Vice-présidente,
Béatrice VALLEJO



Publié le : 10/10/2025